

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 18 JUIN 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil municipal de la commune nouvelle de Mamirolle s'est réuni le mercredi 18 juin 2025, à dix-neuf heures et trente minutes à la salle du conseil municipal de la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

N° 2025-69	Signature du marché de maîtrise d'œuvre subséquent n°2 – création d'un réseau technique bois + rénovation énergétique de bâtiments communaux	Approuvée à l'unanimité
N° 2025-70	Renouvellement ZAD Noret 2	Approuvée par 22 voix Pour et 1 voix Contre
N°2025-71	Signature d'un nouveau contrat entretien des climatisations	Approuvée à l'unanimité
N°2025 – 72	AFR de Mamirolle : demande de gratuité de la salle des fêtes	Approuvée à l'unanimité
N°2025 – 73	ENILEA : demande de gratuité de la salle des fêtes	Approuvée à l'unanimité

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de la mairie.

Liste affichée, le 27 juin 2025

Le Maire

Daniel HUOT



Nombre de Conseillers :

En exercice : 28

Présents : 15

Votants : 23

Date de convocation :

11/06/2025

Date d'affichage :

24/06/2025

Délibération :**N°2025-69**

Le dix-huit juin deux-mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique LETHIER Daniel, JAY Karène, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, JEANNEY Michel, PREVITALI Christian, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, LINDECKER Cédric, TALTAVULL Corinne, VANICAT Jean-Michel

formant la majorité des membres en exercice

Absents : ROUSSET Valérie, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, MULLER Julie, CORUK Maud, LEHEC Gael, VEZINIER Marilyn, DUCOULOUX Albert, DUREY Jean-Paul, LONGO Lucie, PIREDDU Chantal, SCHWEITZER Francis, SIMONIN Laurent

Procurations : de Mme ROUSSET Valérie à Mme JAY Karène

de M. BENOIT-GONIN Alexandre à M. REGENNASS Philippe

de M. PARRA Miguel à M. COPPOLA Ernest

de Mme CORUK Maud à M. HUOT Daniel

de M. DUREY Jean-Paul à M. LINDECKER Cédric

de Mme LONGO Lucie à Mme TALTAVULL Corinne

de Mme PIREDDU Chantal à M. BOSIA Jean

de M. SCHWEITZER Francis à M. BONNET Sébastien

Monsieur LETHIER Daniel a été élu secrétaire

OBJET : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau technique bois et rénovation énergétique de bâtiments et logements communaux : signature du marché subséquent n°2

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, que dans cadre du projet de création d'un réseau technique bois et de rénovation énergétique de bâtiments et logements communaux, il a signé, le 20 juin 2024, dans le cadre d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre un marché subséquent n°1 pour la réalisation d'une mission Diagnostic – Faisabilité y compris faisabilité biomasse et photovoltaïque avec l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante : KRUZIC Architecte, SARL LC2N, STEBA, PLANAIR et EI BARBOUSSAT

Au terme de ces études et au cours d'une réunion de mise au point du marché subséquent n°2 de maîtrise d'œuvre organisée en mairie de Mamirolle le 21 mai dernier, il a été décidé :

- de retenir comme périmètre d'études :
 - la rénovation énergétique du bâtiment de la Poste et des deux logements
 - la création de la chaufferie bois et son réseau de chaleur
 - le raccordement de la mairie et de l'ancienne mairie à ce réseau de chaleur

et d'exclure du périmètre de la mission de maîtrise d'œuvre, en raison de son coût trop élevé, la réhabilitation de la maison d'habitation située à côté de la mairie.

- de fixer le taux de rémunération de maîtrise d'œuvre à 13.5 % du coût prévisionnel des travaux estimé 595 000 € HT (valeur novembre 2024) à l'issue de l'étude de faisabilité soit 80 325 € HT

Monsieur le Maire précise que l'avant-projet définitif sera présenté, en mairie le mercredi 23 juillet 2025 à 10h00, par l'équipe de maîtrise d'œuvre. En outre, les études pouvant faire l'objet de demandes de subvention, des dossiers seront déposés auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté (EFFILOGIS), du Département du Doubs et de la CU GBM.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Maire à signer le marché subséquent n°2 de maîtrise d'œuvre: réalisation des études suivantes : Avant-Projet Définitif (APD), études de projet (PRO), l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), les études d'exécution et de synthèse (EXE), la Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), l'assistance aux opérations de réception (AOR) et l'Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) avec l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante : KRUZIC Architecte, SARL LC2N, STEBA, PLANAIR et EI BARBOUSSAT.

- de fixer le taux de rémunération de maîtrise d'œuvre à 13.5 % du coût prévisionnel des travaux estimé 595 000 € HT (valeur novembre 2024) à l'issue de l'étude de faisabilité soit 80 325 € HT
- de retenir le périmètre d'étude de maîtrise d'œuvre suivant :
 - la rénovation énergétique du bâtiment de la Poste et des deux logements
 - la création de la chaufferie bois et son réseau de chaleur
 - le raccordement de la mairie et de l'ancienne mairie à ce réseau de chaleur
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'obtention d'aides financières auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté (Effilogis) et du Conseil Départemental du Doubs dans le cadre de ses études.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Délibération :**N°2025-70****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20250618-2025-70-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Le dix-huit juin deux-mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique LETHIER Daniel, JAY Karène, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, JEANNEY Michel, PREVITALI Christian, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, LINDECKER Cédric, TALTAVULL Corinne, VANICAT Jean-Michel

formant la majorité des membres en exercice

Absents : ROUSSET Valérie, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, MULLER Julie, CORUK Maud, LEHEC Gael, VEZINIER Marilyn, DUCOULOUX Albert, DUREY Jean-Paul, LONGO Lucie, PIREDDU Chantal, SCHWEITZER Francis, SIMONIN Laurent

Procurations : de Mme ROUSSET Valérie à Mme JAY Karène
de M. BENOIT-GONIN Alexandre à M. REGENNASS Philippe
de M. PARRA Miguel à M. COPPOLA Ernest
de Mme CORUK Maud à M. HUOT Daniel
de M. DUREY Jean-Paul à M. LINDECKER Cédric
de Mme LONGO Lucie à Mme TALTAVULL Corinne
de Mme PIREDDU Chantal à M. BOSIA Jean
de M. SCHWEITZER Francis à M. BONNET Sébastien

Monsieur LETHIER Daniel a été élu secrétaire

OBJET : Renouvellement de la ZAD du Noret**1. Contexte**

La zone d'activité du NORET est située sur la commune de MAMIROLLE, le long de la RN 57. Inscrite au SCOT comme site structurant d'agglomération, cette zone s'est développée sous la forme d'un lotissement de 6 ha aménagé par Grand Besançon Métropole (GBM) en 2006.

GBM a engagé dès 2008 une étude de préféabilité pour l'extension de la ZAE étant donnée l'absence à court et moyen terme d'opportunités foncières sur ce secteur de l'agglomération. L'extension envisagée (8 ha), appelée NORET 2, s'inscrit dans la continuité de la zone existante, le long de la RN 57 sur des terres agricoles.

2. Bilan sur l'aménagement du NORET 2**Rappel des principales étapes du projet :**

- 2009 à 2011 : Etude foncière agricole Plateau (Agence Foncière + Chambre d'Agriculture), études de faisabilité
- 2013 : validation par le CC du 28/09/2013 de l'extension du périmètre de la ZAE du NORET
- 2014 : création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
- 2015 à 2017 : études pré opérationnelles
- 2024 : validation par le CC du 19/12/2024 de la ZAE du NORET 2 dans le Schéma de Priorisation des ZAE actualisé.

Bilan de la commercialisation et suites à donner pour l'aménagement du NORET 2 :

Au regard des surfaces restant à commercialiser sur la ZAE du NORET 1 et des procédures engagées, le COPIL ZAE du 28 juin 2024 a validé le principe de développer la zone du NORET 2 en la conditionnant à l'accueil d'entreprises stratégiques sur des foncières supérieures à 3ha – la délibération du CC 19/12/2024 ramène ce seuil de surface à 1,5ha.

3. Renouvellement de la ZAD du NORET 2**Création d'une ZAD en 2014 :**

Les ZAD peuvent être créées à l'initiative des communes (article L.2112-1 du code de l'urbanisme) qui peuvent déléguer cette compétence aux EPCI (article L.212-4 du code de l'urbanisme).

La commune de MAMIROLLE a donc délibéré le 17 décembre 2013 pour déléguer à GBM sa compétence en matière de proposition de création de ZAD.

GBM a par la suite délibéré en conseil communautaire le 19 décembre 2013 pour solliciter la création d'une ZAD et le 4 mars 2014, la Préfecture du DOUBS a pris un arrêté de création de la ZAD du NORET 2 pour une durée de 6 ans renouvelable.

Renouvellement :

La ZAD créée devenant caduque en 2020, GBM par délibération du 27 juin 2019, avec l'accord de la commune par délibération du 14 mai 2019, a sollicité le renouvellement de la ZAD et le 23 décembre 2019, la Préfecture du DOUBS a pris un arrêté renouvelant la ZAD du NORET 2 pour une durée de 6 ans renouvelable

Ce délai de 6 ans arrivant à nouveau à échéance, il convient de solliciter son renouvellement selon les mêmes modalités afin d'assurer la faisabilité de l'aménagement du NORET 2 à moyen terme.

Périmètre :

Le périmètre proposé est identique à celui de 2019 et couvre une superficie d'environ 8 ha qui correspond au périmètre déclaré d'intérêt communautaire repris dans le transfert des ZAE au 1er janvier 2017. Le périmètre concerne des parcelles privées ainsi qu'un chemin rural qui se trouvent classés en zone A au PLU de la commune de MAMIROLLE (cf. plan joint en annexe).

DPU :

L'acte renouvelant la ZAD doit désigner le titulaire du droit de préemption. En 2014 il s'agissait de l'EPF, pour le renouvellement de la ZAD en 2019, GBM a été désigné titulaire du DPU.

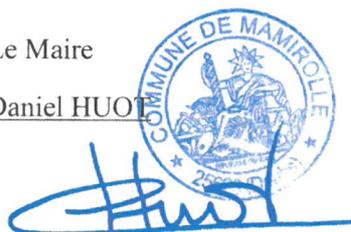
Il est proposé de maintenir GBM comme titulaire du DPU pour ce nouveau renouvellement.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 1 voix Contre et 22 voix Pour émettent un avis favorable sur le principe de renouvellement de la ZAD NORET 2 qui sera sollicité par GBM auprès de l'autorité préfectorale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT

The image shows the official seal of the Commune de Mamirolle, which is circular and contains a central figure. Below the seal is a handwritten signature in blue ink that appears to read 'Daniel HUOT'.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20250618-2025-71-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Le dix-huit juin deux-mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique LETHIER Daniel, JAY Karène, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, JEANNEY Michel, PREVITALI Christian, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, LINDECKER Cédric, TALAVULL Corinne, VANICAT Jean-Michel
formant la majorité des membres en exercice

Absents : ROUSSET Valérie, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, MULLER Julie, CORUK Maud, LEHEC Gael, VEZINIER Marilyn, DUCOULOUX Albert, DUREY Jean-Paul, LONGO Lucie, PIREDDU Chantal, SCHWEITZER Francis, SIMONIN Laurent

Procurations : de Mme ROUSSET Valérie à Mme JAY Karène
de M. BENOIT-GONIN Alexandre à M. REGENNASS Philippe
de M. PARRA Miguel à M. COPPOLA Ernest
de Mme CORUK Maud à M. HUOT Daniel
de M. DUREY Jean-Paul à M. LINDECKER Cédric
de Mme LONGO Lucie à Mme TALAVULL Corinne
de Mme PIREDDU Chantal à M. BOSIA Jean
de M. SCHWEITZER Francis à M. BONNET Sébastien

Monsieur LETHIER Daniel a été élu secrétaire

OBJET : Signature d'un nouveau contrat d'entretien des climatisations de la mairie, du CLSH et de la bibliothèque.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que, conformément à la délibération du Conseil Municipal de Mamirolle n° 2024-06 en date du 12 février 2024, il a signé avec la société ENORA Service, un contrat d'entretien des climatisations de la mairie et du CLSH.

Une climatisation ayant également été installée à la bibliothèque, le contrat d'entretien avec la société ENORA Services a été mis à jour afin d'y intégrer ces nouvelles installations.

Monsieur le Maire précise que ce contrat d'entretien comprend une visite annuelle d'entretien technique des unités extérieures et intérieures des climatisations situées à la mairie, au CLSH et à la bibliothèque pour un montant de 1 024.38 € TTC actualisable annuellement.

Après avoir donné lecture des dispositions de ce contrat d'entretien, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de le signer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien des climatisations de la mairie, du CLSH et de la bibliothèque avec la société ENORA Services.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-06 en date du 12 février 2024 afférente à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Nombre de Conseillers :

En exercice : 28

Présents : 15

Votants : 23

Date de convocation :

11/06/2025

Date d'affichage :

24/06/2025

Délibération :

N°2025-72

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20250618-2025-72-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Le dix-huit juin deux-mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique LETHIER Daniel, JAY Karène, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, JEANNEY Michel, PREVITALI Christian, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, LINDECKER Cédric, TALTAVULL Corinne, VANICAT Jean-Michel

formant la majorité des membres en exercice

Absents : ROUSSET Valérie, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, MULLER Julie, CORUK Maud, LEHEC Gael, VEZINIER Marilyn, DUCOULOUX Albert, DUREY Jean-Paul, LONGO Lucie, PIREDDU Chantal, SCHWEITZER Francis, SIMONIN Laurent

Procurations : de Mme ROUSSET Valérie à Mme JAY Karène
de M. BENOIT-GONIN Alexandre à M. REGENNASS Philippe
de M. PARRA Miguel à M. COPPOLA Ernest
de Mme CORUK Maud à M. HUOT Daniel
de M. DUREY Jean-Paul à M. LINDECKER Cédric
de Mme LONGO Lucie à Mme TALTAVULL Corinne
de Mme PIREDDU Chantal à M. BOSIA Jean
de M. SCHWEITZER Francis à M. BONNET Sébastien

Monsieur LETHIER Daniel a été élu secrétaire

OBJET : Association Familles Rurales de Mamirolle : demande de mise à disposition gratuite de la grande salle des fêtes

Afin de clore l'activité de l'atelier Danse de l'association Familles Rurales de Mamirolle, un gala de danse sera organisé à la grande salle des fêtes de Mamirolle le jeudi 26 juin 2025

Cette manifestation, à destination des parents et des familles des participants aux ateliers Danse, étant gratuite, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi, par Madame la Présidente de l'association, d'une demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour cette occasion et propose d'y réserver une suite favorable.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de mettre gracieusement la grande salle des fêtes à disposition de l'association Familles Rurales de Mamirolle pour l'organisation de son gala de danse de fin d'année.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Délibération :

N°2025-73

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20250618-2025-73-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Le dix-huit juin deux-mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique LETHIER Daniel, JAY Karène, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, JEANNEY Michel, PREVITALI Christian, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, LINDECKER Cédric, TALTAVULL Corinne, VANICAT Jean-Michel

formant la majorité des membres en exercice

Absents : ROUSSET Valérie, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, MULLER Julie, CORUK Maud, LEHEC Gael, VEZINIER Marilyn, DUCOULOUX Albert, DUREY Jean-Paul, LONGO Lucie, PIREDDU Chantal, SCHWEITZER Francis, SIMONIN Laurent

Procurations : de Mme ROUSSET Valérie à Mme JAY Karène
de M. BENOIT-GONIN Alexandre à M. REGENNASS Philippe
de M. PARRA Miguel à M. COPPOLA Ernest
de Mme CORUK Maud à M. HUOT Daniel
de M. DUREY Jean-Paul à M. LINDECKER Cédric
de Mme LONGO Lucie à Mme TALTAVULL Corinne
de Mme PIREDDU Chantal à M. BOSIA Jean
de M. SCHWEITZER Francis à M. BONNET Sébastien

Monsieur LETHIER Daniel a été élu secrétaire

OBJET : ENILEA : demande de mise à disposition gratuite de la grande salle des fêtes

L'ENILEA organisera sa journée de fin d'année à destination des personnels des campus de Mamirolle et de Poligny dans la grande salle des fêtes le vendredi 4 juillet prochain.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour cette occasion.

Cette manifestation étant gratuite et ayant un intérêt social, Monsieur le Maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de mettre gracieusement la grande salle des fêtes à disposition de l'ENILEA pour l'organisation de sa journée de fin d'année.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.